

## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 juin 1997**

**Présents :** MM. Raymond ROSSI - Jean-Pierre BOULAY - André MATHIEU - Bernard TALON - Daniel KUNTZ - Maurice LEGUILLON - Maurice CHIRON - René BAZIN - Michel GAIDOT - Daniel CAVIN -  
MM. Michel SAUVE - Morand DUBAIL - Alain VEBREL -

**Excusés :** MM. Jackie DROUET - Yves OLIVIER - Daniel GENIER -

**Absents :** M. André MARCUZ -

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures et trente minutes

### **1) Point travaux article 8**

Monsieur DUBAIL distribue deux tableaux permettant de visualiser la situation des dossiers articles 8 déposés par les communes pour les années 1996 et 1997.

Il présente les dossiers de Beaucourt et Moval qui sont retenus par le bureau pour l'attribution de l'article 8.

Le devis EDF de Bethonvilliers doit parvenir au Syndicat pour fin juin 97.

Le dossier présenté par la commune de Bessoncourt n'est pas retenu, au motif que celle-ci a bénéficié de l'article 8 en 1996.

### **2) Subvention SIE**

Le bureau confirme l'attribution d'une subvention à Dorans et Vétrigne pour une somme arrêtée respectivement à 21 941 F et 23 206 F.

Le Président fait part d'un projet relatif au reversement du R2 et demande à M. Sauvé d'expliquer le mécanisme du reversement qui est envisagé.

M. Sauvé explicite les grandes lignes de la démarche :

- le principe consisterait à reverser le montant de la redevance R2 aux communes dans l'année au cours de laquelle sont effectués les travaux ;

- le reversement s'effectuerait de la manière suivante :

- \* en 1997, versement du R2 1995 + versement R2 des travaux effectués en 1997,
- \* en 1998, versement du R2 1996 + versement R2 des travaux effectués en 1998,
- \* à partir de 1999, versement du R2 correspondant aux travaux effectués dans l'année.

Il commente ensuite le tableau des dépenses de fonctionnement correspondant aux années 1997-2002, établit sur ce projet de versement de la redevance. Il précise que pour équilibrer les dépenses de ces exercices, il faudrait avoir recours à un emprunt de 725 000 F remboursable en 3 ans.

Une discussion s'engage sur le mécanisme d'un tel fonctionnement et les problèmes que cela soulève.

M. Rossi souhaite que l'idée de ce projet soit annoncée en réunion du Comité du 26 juin prochain. Il demande à M. Sauvé de dresser un tableau détaillé de la simulation commentée en réunion et indique qu'il prendra contact avec EDF pour connaître leur position quand à un remboursement anticipé du R2 de leur part.

Il propose de présenter l'ensemble de ce projet à la réunion du Comité qui se tiendra en fin d'année.

### **3) Compte administratif et compte de gestion**

M. Rossi demande à M. Sauvé de présenter le compte administratif ; le commentaire et les explications données n'appellent aucune remarque de la part des membres du bureau.

### **4) Relation avec Télécom**

Le Président rappelle les différentes étapes des discussions qui ont eu lieu avec France Télécom et demande aux membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport aux documents qu'ils leur ont été adressés.

Le protocole d'accord France Télécom - SIE sera signé lors de la réunion du Comité du 26 juin 1997.

### **5) Projet de modification des statuts du Syndicat**

M. Rossi indique les raisons principales qui conduisent à modifier les statuts du Syndicat :

- champs d'action du syndicat uniquement dédié à la distribution de l'énergie électrique,
- impossibilité d'inclure des activités relatives à la télécommunication, la vidéocommunication, le gaz, etc...,

Le bureau procède à la lecture du projet des statuts commentée par M. Sauvé.

Les remarques et modifications faisant suite à cette lecture sont incluses dans le document joint en annexe.

La modification des statuts sera proposée au Comité du 26 juin pour approbation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président,

Raymond ROSSI